

Formulaire de demande de prime à l'isolation d'une maison unifamiliale passive ou d'une maison en rénovation

Coordonnées du demandeur

- Adresse de l'habitation
- Code Postal
- Nom du propriétaire
- Adresse du propriétaire
- N° du compte bénéficiaire
- Tél ou email

Le demandeur déclare avoir fait l'isolation de son habitation à l'adresse susmentionnée et répondre aux conditions d'obtention de la prime de 250 euros (voir règlement communal et conditions d'octroi auprès de l'Ecopasseur au 02/634 21 51).

Annexes obligatoires

1. copie du formulaire de la Région wallonne sans annexe technique
2. copie de la lettre d'acceptation de la Région wallonne stipulant le montant accordé
3. copie de la liquidation de la prime de la Région wallonne (extraits de compte)

Le formulaire et ses annexes sont à renvoyer par courrier dans un délai de un mois suivant la liquidation, sur votre compte, du montant de la prime accordée par les services de la Région wallonne au

**Collège Communal
75, Avenue de Mérode
1330 Rixensart**

En date du

Signature du demandeur

Visa du fonctionnaire communal

Date de la visite des installations

Le montant total des primes à percevoir est inférieur à 100%

Signature du fonctionnaire

Signature de l'Echevin de l'Energie